

LES DELIBERATIONS COMPLETES ET LES ANNEXES PEUVENT ETRE CONSULTEES AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

ASSEMBLEES

DCC 11-066

INSTALLATION DE DEUX DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA COMMUNE DE JANZE

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'installer Monsieur Jean-Paul BOTREL dans ses fonctions de délégué communautaire titulaire de la commune de Janzé.*
- ◆ *D'installer Monsieur Eric LOISEAU dans ses fonctions de délégué communautaire suppléant de la commune de Janzé.*

ENVIRONNEMENT

DCC 11-067

MODE DE GESTION DU RESEAU CHALEUR BOIS

Par délibération en date du 28 juin 2011, le conseil communautaire a acté le principe de la réalisation d'un réseau de chaleur au bois énergie sur le site de l'Yve à Janzé.

Le réseau, d'une puissance totale de 2000 Kw, dont 900 Kw pour le bois fournirait 3700 Mwh de chaleur le long d'un réseau d'environ 800 m. Sur cette base, 92% des besoins de chaleur seront couverts par le bois, 8% par le gaz. 1400 T de plaquettes bois seront nécessaires chaque année.

Le cabinet Indiggo, chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, a chiffré l'investissement de ce scénario à 1 474 000 € HT. La subvention du fond chaleur de l'ADEME est estimée à 693 000 €

Le reste à financer s'établit à 781 000 € HT.

Il convient donc de déterminer le mode de gestion (gestion directe ou indirecte)

Le conseil décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ◆ *De donner un avis favorable sur le recours à une délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur bois énergie sur le site de l'Yve à Janzé par voie de concession ;*
- ◆ *D'autoriser Madame la Présidente à saisir le Comité technique paritaire du Centre de gestion d'Ille et Vilaine afin qu'il émette un avis préalable au lancement de la délégation de service public.*

PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE

DCC 11-068

ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE LA ROCHE AUX FEES

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ♦ *D'adopter le plan d'actions détaillé ci-dessous en faveur de la petite enfance.*

I. Améliorer la circulation de l'information :

La plupart de ces actions sont déjà réalisées ou sont en cours de réalisation.

Les enjeux sont :

- Faciliter le parcours de garde et l'orientation des familles,
- Améliorer la visibilité des canaux d'information existants,
- Favoriser les échanges et décloisonnement entre services et acteurs.

Les actions préconisées sont :

- Renforcer les relais d'information auprès des Educatrices de Jeunes Enfants (EJE), et des secrétaires de mairie,
- Etablir une liste de contacts et de diffusion communautaire d'assistantes maternelles,
- Mettre en ligne un agenda des événements « petite enfance »,
- Animer des temps d'échange autour de la parentalité,
- Compléter les informations concernant les prestations financières mobilisables par les familles, dans le guide 0/18 ans.

II. Transformation de la halte – garderie de Janzé en multi-accueil :

L'étude a démontré que la création d'un multi-accueil répond à une demande : le nombre de jours souhaités après enquête interne de l'ADMR auprès des familles est de 161 jours et le multi-accueil permettrait d'assurer 90 jours d'accueil. Il permettrait également une diversification des modes de garde offerts aux parents.

L'évolution de l'agrément de la halte-garderie de Janzé vers un **agrément multi-accueil de 18 places, ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 19h**, permettrait de maintenir l'offre de service existante (accueil régulier à temps partiel) et de l'élargir avec un service d'accueil collectif régulier à temps plein et un service d'accueil ponctuel.

La halte-garderie de Marcillé-Robert pourrait répondre à des demandes supplémentaires, suite à la diminution du nombre de places à Janzé du fait de la transformation en multi-accueil.

Éléments budgétaires avec participation de la Communauté de communes :

	2012 Multi-accueil associatif (5j/sem de 7h30 à 19h)
Budget total participation des collectivités (sans contrat enfance jeunesse (CEJ)/sans entreprises)	259 700 € (soit 14 430€ par place) 105 700 €
Budget par place participation des collectivités (avant CEJ) participation des collectivités (après CEJ)	14 430 € 7 359 € 3 312 € (soit 59 616€ pour 18 places)

La gestion pourrait être assurée par une association ou au travers d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

III. Consolidation et pérennisation des espaces jeux :

Les **enjeux** sont :

- Préserver, consolider, voire développer l'offre d'animation des espaces jeux, véritable plus-value du territoire en :
 - répondant aux demandes des familles et assistantes maternelles,
 - améliorant la qualité d'emploi des EJE.

Les **actions** préconisées sont :

- Déterminer un employeur commun,
- Mutualiser les postes d'EJE entre les 6 espaces jeux, voir avec les accueils collectifs,
- Inclure dans le temps de travail des EJE : un temps de préparation,
- Développer le nombre de matinées d'animation.

Éléments budgétaires

	animation	préparation	TOTAL
Temps travail mensuel	68,9 h	8 h	76,9 h
Coût horaire			15,18 € brut de l'heure
Coût mensuel poste EJE			1 167,34 €
Coût annuel poste EJE (sur 9 mois)			10 921 €

IV. Faciliter l'accessibilité à l'accueil en relais :

La commission préconise pour la mise en place de cette action que des critères d'accès soient établis en ce qui concerne les familles (retour à l'emploi, famille monoparentale, quotient familial,...). Il est proposé que l'expérience se fasse sur 1 an avec un montant prévisionnel de 13 000 €.

Les **enjeux** sont :

- Rendre l'accueil à domicile accessible à des familles modestes, travaillant en horaires atypiques, y compris le samedi,
- Faciliter le retour, l'accès, le maintien dans l'emploi de femmes travaillant sur ce type d'horaires.

L'action préconisée est la mise en place, par la collectivité, d'une enveloppe financière permettant de prendre en charge une partie du coût du service d'accueil à domicile supporté par les familles, notamment sur des temps dit « atypiques ».

Exemple de barème :

Quotient familial	Coût de la garde (A)	Prise en charge PAJE (B)	Reste à charge (C)	Appui communautaire (D)	Reste à charge final (E)
<300 de QF Entre 300 et 499 Entre 500 et 599 Entre 600 et 699 Entre 700 et 799 800 et plus	Selon besoin en nombre d'heures	Selon les revenus de la famille et l'âge de l'enfant	A-B	C-E à partir des quotients familiaux	1,50€ 2,00€ 4,00€ 6,00€ 10,00€ Pas d'aide

Eléments budgétaires :

- Expérimentation possible de 6 mois à 1 an dès janvier 2012,
- Une enveloppe entre 6 500 € et 13 000 €, réajustable en fonction du niveau de demande.

V. Adosser une crèche familiale à un multi-accueil :

Les **enjeux** sont :

- Etayer le choix éducatif des familles et rendre l'accueil individuel accessible aux plus modestes,
- Rompre l'isolement de certaines assistantes maternelles,
- Répondre au chômage de certaines assistantes maternelles,
- Supprimer la relation employeur/employé avec les familles.

L'**action** préconisée est :

- Adosser une crèche familiale à une structure d'accueil collectif existante afin de mutualiser : les locaux, le personnel administratif, d'entretien, de direction, d'animation.

Cette action s'inscrit dans un cadre à plus long terme.

FINANCES

DCC 11-069

VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ D'approuver la décision modificative n°1 selon les montants indiqués ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement :

Dépenses : - 44 723 €
Recettes : - 44 723 €

En dépense :

- **Chap 011 « charges à caractère général » : + 80 450 €** comprenant à titre principal :
 - ✓ Un complément de crédits pour le marché de suivi/animation de l'OPAH : 20 423 €,
 - ✓ Un transfert de crédits de la section d'investissement vers la section de fonctionnement pour l'étude de structuration de la filière bois-énergie pour : 46 160 €,
 - ✓ Un complément de crédits pour des frais d'annonces pour le lancement de marchés : + 3 564 €,
 - ✓ L'ajout de crédits pour un concert de l'orchestre de Bretagne dans le cadre du projet classe d'Ô : 3 528 €.
- **Chap 012 « charges de personnel » : + 4 002 €** comprenant des compléments de crédits pour le recrutement d'agents saisonniers à l'étang de Marcillé-Robert et pour des cotisations sociales.
- **Chap 014 « atténuation de produits » : + 34 000 €** comprenant l'ajout de crédits pour le reversement au FNGIR dans le cadre de la réforme fiscale.
- **Chap 65 « autres charges de gestion courante » : + 16 451 €** comprenant le versement d'une subvention d'équilibre au BA des transports de 14 194 €.
- **Chap 023 « virement à la section d'investissement » : - 180 263 €.**

En recette :

- **Chap 74 « dotations, subventions et participations » : - 60 501 €** comprenant :
 - ✓ une diminution de crédits sur la dotation d'intercommunalité de 65 600 €,
 - ✓ un ajout de crédits pour des subventions complémentaires de 8 025 €,
 - ✓ une diminution des compensations fiscales de 3 339 €.
- **Chap 013 « atténuations de charges » : + 15 434 €** correspondant à un complément de crédits pour le remboursement des salaires.

Section d'Investissement :

Dépenses : - 179 626 €
Recettes : - 179 626 €

Les modifications en dépenses concernent principalement :

- L'ajout de crédits supplémentaires pour l'amélioration de l'électrification du site mégalithique : **+ 9 081 €** ;
- Un complément de crédits pour l'achat de matériel pour la salle de réunion de la MDD (écran+vidéo) : **+ 8 739 €** ;
- Des crédits pour l'étude de faisabilité pour l'expérimentation de la desserte très haut-débit du territoire : **+ 18 000 €** ;

- Un ajout de crédits pour l'achat de la motte féodale de Marcillé-Robert et l'étude de faisabilité d'une base de loisirs à Martigné-Ferchaud : **+ 73 011 €** ;
- une diminution de crédits suite au transfert en section de fonctionnement des frais d'étude de structuration de la filière bois : **- 45 515 €** ;
- un complément de crédits pour l'achat de matériel informatique et de mobilier : **+ 8 302 €** ;
- l'ajout de crédits pour le projet « flash code » : **+ 2 990 €** ;
- des crédits supplémentaires pour l'aménagement piétonnier le long de l'aire d'accueil des gens du voyage : **+ 10 000 €** ;
- divers ajustements de crédits sur des opérations : **+ 2 380 €**
- Une diminution de crédits sur le projet piscine : **- 266 613 €**.

En recette : diminution du virement à la section d'investissement : **- 180 263 €**.

BA DES TRANSPORTS

Section d'exploitation :

Dépenses : **+ 14 194 €**

Recettes : **+ 14 194 €**.

En dépense, un complément de crédits suite aux nouvelles modalités du service de transport à la demande : **+ 14 194 €**

En recette, le versement d'une subvention d'équilibre complémentaire par le budget principal de : **+ 14 194 €**

DCC 11- 070

CREATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De créer, pour un exercice de ses compétences à compter du 1^{er} janvier 2012, une Commission Intercommunale des Impôts Directs. Après consultation des communes membres afin qu'elles effectuent des propositions, une liste de membres potentiels sera dressée par le conseil communautaire ;*
- ◆ *De notifier la présente délibération à la direction départementale des finances publiques.*

DCC 11-071

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES : DEMANDE DE REDUCTION DE LA VALEUR LOCATIVE DES INSTALLATIONS DESTINEES A LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES EAUX ET DE L'ATMOSPHERE ET DE CERTAINES CATEGORIES DE MATERIELS

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ◆ *De ne pas porter la réduction de 50 % à 100 % de la valeur locative de certaines installations favorables à l'environnement.*

DCC 11- 072

PARC D'ACTIVITES DU BOIS DE TEILLAY SECTEUR DE L'AUMELLE (BRIE) : ACQUISITION DE LA PARCELLE ZE 158

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'acquérir la parcelle ZE 158 d'une superficie de 12 950 m² appartenant à ce jour à M. Henri Fourdeux (nu-propiétaire) et Mme Aimée Fourdeux (usufruitier) ;*
- ◆ *De fixer le prix d'acquisition à 0,80 € le m² ;*
- ◆ *De confier la rédaction de l'acte de vente à l'office notarial de Janzé ;*
- ◆ *De décider que l'ensemble des frais de notaire relatif à cette affaire seront à la charge de la Communauté de communes.*

DCC 11-073

EXTENSION DE LA ZA DU BOIS DE TEILLAY : MODIFICATION DU MONTANT DES TRAVAUX DE DESSERTE EN EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'adopter la modification du montant des travaux présentée par le cabinet 2LM ;*
- ◆ *De rembourser le montant de la dépense au Syndicat des Eaux de la forêt du Theil évalué à 108 235,35 € HT.*

DCC 11-074

EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU BOIS DE TEILLAY - LOTISSEMENTS N°1 ET N°2 - PROPOSITION DE RACCORDEMENT AU RESEAU ERDF.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'adopter l'étude chiffrée présentée par ERDF ;*
- ◆ *De rembourser le montant de la dépense à ERDF évalué à **26 684,89 € HT** pour le raccordement électrique du lotissement N°1 et à **50 044,21 € HT** pour celui du lotissement 2.*

DCC 11-075

ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU RONZERAY A MARTIGNE FERCHAUD - PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE L'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE EXTERIEUR AU PERIMETRE DE L'OPERATION.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'adopter l'étude chiffrée présentée par ERDF ;*
- ◆ *De rembourser la somme de 18 134,80 € HT à la commune de Martigné Ferchaud concernant l'extension du réseau électrique extérieur à l'assiette de l'opération de la ZA du Ronzeray et nécessaire à l'alimentation de ce projet.*

DCC 11-076

ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU RONZERAY MARTIGNE FERCHAUD - PROPOSITION DE RACCORDEMENT AU RESEAU ERDF.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'adopter l'étude chiffrée présentée par ERDF, à savoir :*
 - 26 667 € HT, soit 40 % à la charge de ERDF,
 - 40 000 € HT (47 960 € TTC), soit 60 % à la charge de la Communauté de communes ;
- ◆ *De rembourser le montant de la dépense à ERDF.*

HABITAT

DCC 11-077

TERRAIN D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE JANZE : CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'autoriser la Présidente à signer la convention d'occupation du domaine public départemental.*

DCC 11-078

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT : FIXATION D'UN PLANCHER AUX AIDES COMMUNAUTAIRES

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De fixer un plancher de 300 € aux aides accordées par la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées dans le cadre de l'OPAH.*

TRANSPORT

DCC 11-079

CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL D'ILLE ET VILAINE POUR L'ACQUISITION DE TITRES DE TRANSPORT « ILLENOO » POUR LES PERSONNES EN DIFFICULTE

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'autoriser la Présidente à signer avec le Conseil général ladite convention qui prend effet à compter du 1^{er} septembre 2011 jusqu'au 31 juillet 2019 ;*
- ◆ *D'autoriser la Présidente à solliciter les financements auprès des différents partenaires potentiels ;*
- ◆ *D'autoriser la Présidente à modifier l'objet de la régie de recettes relative aux services de transport afin de permettre la perception des recettes liées à l'achat des tickets par les usagers.*

DCC 11-080

AVENANT N°2 AU MARCHE DE SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF ROUTIER DE PERSONNES EN MILIEU RURAL – LOT 1 « SERVICE DE TRANSPORT DE PROXIMITE A LA DEMANDE »

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'approuver le projet d'avenant n°2 au lot 1 « service de transport de proximité à la demande » entraînant une augmentation de 15% du montant du marché et portant le montant maximum à **66 700 € HT**.*

CULTURE

DCC 11-081

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ÉGLISE DE JANZE ET DES « GRANDES ORGUES » AVEC LA PAROISSE DE JANZE

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'adopter le projet de convention de mise à disposition à titre gratuit de l'église de Janzé à conclure avec la paroisse de Janzé, qui court du 1^{er} septembre 2011 au 30 juin 2012, renouvelable par tacite reconduction par périodes identiques, dans la limite totale de trois ans.*

DCC 11-082

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ORCHESTRE DE BRETAGNE ET L'ÉDUCATION NATIONALE DANS LE CADRE DU PROJET CLASSE D'O POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ◆ *D'adopter le projet de convention du projet Classe d'O pour l'année scolaire 2011-2012 ;*
- ◆ *De prendre en charge le coût de ce projet pour un montant évalué à 5 087,50 € TTC.*

DCC 11-083

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES – CREATION D'EMPLOI

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ◆ *De créer un emploi d'Assistant spécialisé d'Enseignement Artistique (musique) titulaire ou à défaut contractuel à raison de 2h50/semaine à compter du 1er septembre 2011 ;*
- ◆ *De modifier le tableau des effectifs de la Communauté de communes en conséquence.*

PAYS DE VITRE-PORTE DE BRETAGNE

DCC 11-084

CONTRAT LOCAL DE SANTE DU PAYS DE VITRE - PORTE DE BRETAGNE 2011-2013

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *D'approuver le Contrat Local de Santé.*

INSTITUTIONS

DCC 11-085

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'URBANISME DU PAYS DE VITRE : PRECISIONS SUR LES COMPETENCES DU SYNDICAT D'URBANISME EN ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De modifier comme suit les statuts du Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré (article 9 § 5.7) :*

« Le Syndicat se tiendra à la disposition de l'ensemble des communes et communautés comprises à l'intérieur de son périmètre pour les assister, à leur demande, **dans le cadre de conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage administrative, juridique, qualitative et technique**, pour l'élaboration **d'études** et de documents d'urbanisme prévisionnel **et la réalisation de leurs projets opérationnels d'urbanisme, de constructions, d'ouvrages et d'aménagements, ou autres**, concernant tout ou partie de leur territoire ».

- ◆ *De notifier la présente décision au Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré.*